

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00202

BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - TRANSFERT ET REPRISE DES RESULTATS DES COMMUNES DANS LE CADRE DU SDCI

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 98

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 07 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170509-D20170020210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170707

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Bernard LAGET,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - TRANSFERT ET REPRISE DES RESULTATS DES COMMUNES DANS LE CADRE DU SDCI

Par arrêté du 29 mars 2016, Monsieur le Préfet de la Loire a fixé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire SDCI. Ce dispositif prévoit notamment la modification de périmètres d'Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ainsi Les communes d'Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Nizier-de-Fornas ont rejoint à compter du 1^{er} janvier 2017 l'EPCI Saint-Etienne-Métropole. Cette dernière, en tant que Communauté Urbaine, a notamment pour compétence de plein droit l'Eau potable et l'Assainissement.

De ce fait, les budgets annexes eau et Assainissement des communes doivent être clôturés et les résultats repris. Il est rappelé que la compétence eau potable reste assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Forez pour les communes d'Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Nizier-de-Fornas et, qu'à ce titre, ces quatre communes n'ont pas de budget annexe eau potable à clôturer,

S'agissant de services publics industriels et commerciaux (SPIC), il apparaît cohérent que les résultats budgétaires de l'exercice précédent, excédents ou déficits, qui sont la résultante de l'activité exercée soient transférés par les communes à Saint-Etienne Métropole afin d'assurer une gestion dans la continuité.

Le transfert des résultats à Saint-Etienne Métropole doit se traduire par des écritures budgétaires réelles enregistrées selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit en dépenses ou en recettes au budget annexe de l'eau ou de l'assainissement.

1) Budget annexe Eau

En section de fonctionnement, le budget annexe eau enregistre une recette au compte 778 pour les transferts d'excédents à hauteur de 301 508,12 €.

En investissement, il s'agit de reprendre les soldes positifs de la section d'investissement qui se comptabilisent en une recette au compte 1068 à hauteur de 269 018,39 €.

Un tableau annexé à la présente délibération reprend par commune les résultats transférés. Ces résultats sont repris pour chaque commune au sein de la comptabilité analytique mise en place par la Communauté Urbaine.

2) Budget annexe Assainissement collectif

En section de fonctionnement, le budget annexe Assainissement collectif enregistre une recette au compte 778 pour les transferts d'excédents à hauteur de 733 234,09 €.

En investissement, il s'agit de reprendre les soldes positifs ou négatifs de la section d'investissement qui se composent :

- d'une recette au compte 1068 pour les soldes d'investissement positifs à hauteur de 165 187,12 €,
- et d'une dépense au compte 1068 pour les soldes d'investissement négatifs 240 067,19 €.

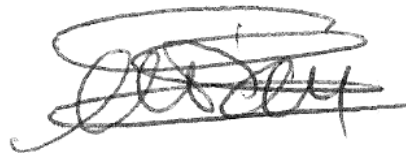
Un tableau annexé à la présente délibération reprend par commune les résultats transférés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **décide de reprendre les résultats de fonctionnement et les soldes d'investissement des budgets annexes eau et assainissement transférés par les communes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU